

Nom du produit : DÉVERGLAÇANT CHLORURE DE MAGNÉSIUM

1 Identification du produit et de la société

1.1. Identificateur de produit

Code :

Dénomination : **CHLORURE DE MAGNESIUM ECAILLES**

Dénomination supplémentaire : *Dichlorure de magnésium hexahydrate, MgCl₂·6H₂O*

Numéro d'enregistrement REACH : *Non applicable, produit exempt de l'enregistrement REACH (Annexe V) en sa qualité d'élément minéral naturel non modifié chimiquement*

Numéro CAS : 7791-18-6

Numéro EC : 232-094-6

Numéro Index du règlement CLP, Annexe VI : *Non classé*

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations les plus courantes du chlorure de magnésium : matière première pour des applications industrielles, telles que le ciment d'oxychlorure, les boues de forage, les textiles, les éponges, les détergents, les aliments pour animaux, le dégivrage, le dépolluissage.

Aucune utilisation déconseillée n'a été identifiée.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Sarl CHIMIE LOIRE
5 rue du Croc aux Renards
45300 SERMAISES DU LOIRET
Tél. : + 33 (2) 38 30 23 91
Fax : + 33 (2) 38 30 78 92
info@chimielloire.com – www.chimielloire.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pour renseignements urgents s'adresser à ORFILA -- Tel 00 33 (0)1 45 42 59 59

2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) CLP n= 1278/2008 : Non classé.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au règlement CLP :

Pictogramme de danger SGH : Aucun pictogramme

Mention d'avertissement : Aucune mention d'avertissement

Mention de danger : Aucune

Conseils de prudence : Aucun

Autres étiquettes : Aucune

2.3. Autres dangers *Aucun*

3 Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nom du produit : DÉVERGLAÇANT CHLORURE DE MAGNÉSIUM

Constituant	Numéro EC	Numéro CAS	Concentration m/m	Classification selon le règlement (CE) n°1278/2008
Dichlorure de magnésium hexahydrate (MgCl ₂ ·6H ₂ O)	232-094-6	7791-18-6	100 %	Aucune

4 Premiers secours**4.1. Description des premiers secours**

- Inhalation :** En cas d'inhalation de poussières ou de vapeurs dégagées par des matériaux chauffés, évacuer la personne à l'air frais. Mettre la personne sous respiration artificielle si nécessaire et consulter immédiatement un médecin.
- Contact avec la peau :** Laver abondamment la zone affectée à l'eau savonneuse.
- Contact avec les yeux :** Retirer, le cas échéant, les lentilles de contact. Rincer abondamment les yeux à l'eau pendant au moins 10 à 15 minutes. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.
- Ingestion :** Rincer la bouche, puis boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir. En cas d'ingestion de grandes quantités, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Inhalation :** Irritation des voies respiratoires
- Contact avec la peau :** Irritation
- Contact avec les yeux :** Irritation
- Ingestion :** L'ingestion de grandes quantités cause rarement des irritations, mais peut provoquer des nausées et des troubles gastro-intestinaux.

5 Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction**

Le chlorure de magnésium est non combustible. Choisir les moyens d'extinction en fonction des conditions environnantes. Tous les moyens d'extinction sont permis.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun danger particulier.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection et / ou équipements spéciaux de protection en fonction des conditions environnantes. Utiliser des vêtements de protection et des appareils respiratoires autonomes.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Éviter tout contact avec les yeux et la peau.
Utiliser un équipement de protection individuelle (voir section 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précaution pour la protection de l'environnement : Éviter tout déversement incontrôlé dans l'environnement (rivières, cours d'eau, égouts, etc.).
Procédure d'assainissement : Ramasser tout produit répandu et éliminer les résidus avec de l'eau.

7 Manipulation et stockage

Nom du produit : DÉVERGLAÇANT CHLORURE DE MAGNÉSIUM

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter tout contact avec les yeux et la peau

Prévoir un équipement de protection individuelle approprié (voir section 8)

Ne pas manger, boire ni fumer lors de la manipulation du produit

Laver les mains après avoir manipulé le produit

Ne pas inhaler de poussières

Éviter la formation de poussières et prévoir un système de ventilation ou d'extraction suffisant dans la zone de travail

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Maintenir l'emballage hermétiquement fermé

Conserver dans un endroit sec

Éviter tout contact avec des métaux en raison d'une éventuelle corrosion

Protéger de l'humidité et de l'eau

Entreposer à l'écart de toute source de chaleur et des rayons directs du soleil

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation finale particulière.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition : Non déterminées

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Bonne ventilation générale.

Protection des voies respiratoires : Aucun équipement de protection spécial n'est nécessaire dans des conditions normales. En cas d'émissions significatives ou accidentelles de poussières ou de vapeurs, il convient de porter un masque anti-poussière.

Protection des mains : Porter des gants de protection en caoutchouc (butyle). Utiliser une crème de protection ultra grasse après avoir nettoyé la peau.

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec écrans latéraux de protection.

Protection de la peau et du corps : Porter des vêtements de protection.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ni fumer lors de l'utilisation du produit.

Mesures de précaution : Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement : Empêcher l'infiltration du produit dans les rivières, cours d'eau et égouts.

9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : Flocons ou demi-sphères solides

Couleur : Blanc à jaune / gris pâle

Odeur : Inodore

pH: $\pm 8,5$ (en solution aqueuse à 10%)

Point / intervalle de fusion : ± 117 °C

Nom du produit : DÉVERGLAÇANT CHLORURE DE MAGNÉSIUM

Point / intervalle d'ébullition : ± 163 °C
Point d'éclair : Non applicable
Inflammabilité : Ininflammable
Auto-inflammabilité : Non applicable
Dangers d'explosion : Non explosif
Propriétés comburantes : Non comburant
Pression de vapeur : Non applicable
Densité de vapeur : Non applicable (non volatil)
Densité relative : Masse volumique apparente 800-900 kg/m³
Solubilité(s) : Soluble dans l'eau et l'alcool
Coefficient de partition :
n-octanol/eau : Non applicable
Température d'auto-inflammation : Aucune
Température d'inflammation : Non applicable
Viscosité : Non déterminée
Propriétés explosives : Aucune
Propriétés oxydantes : Aucune. Le produit peut faciliter la corrosion de l'acier.

9.2. Autres informations

Non applicable

10 Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Non applicable.

10.2. Stabilité chimique

Le chlorure de magnésium est stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse n'est connue dans des conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Aucune condition connue.

10.5. Matières incompatibles

Éviter les agents oxydants. La corrosion peut être favorisée au contact de métaux.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune décomposition si le produit est utilisé selon les prescriptions. Si le chlorure de magnésium est chauffé à une température supérieure à 180°C, des vapeurs nocives (acide chlorhydrique) peuvent se dégager. Au dessus de 300°C, des vapeurs toxiques de chlorure se forment.

11 Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Le chlorure de magnésium n'a pas été classé conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 du Conseil.

Toxicité aiguë :

Par voie orale : Rat, voie orale, DL50 : 8 100 mg/kg

Par inhalation : Aucune donnée disponible.

Toxicité chronique

Mutagenicité des cellules germinales : Aucune étude connue.

Nom du produit : DÉVERGLAÇANT CHLORURE DE MAGNÉSIUM

En règle générale, produit non considéré comme mutagène.

Cancérogénicité : Substance non classée comme cancérogène par l'ACGIH, le NIOSH, l'IARC, le NTP ou l'OSHA.

12 Informations écologiques

12.1. Toxicité

Le chlorure de magnésium est une substance inorganique d'origine naturelle qui ne s'accumule pas rapidement dans l'environnement dans des conditions normales d'utilisation. Des concentrations en chlorure significativement plus élevées dans le sol et les eaux souterraines peuvent nuire aux plantes et autres végétaux.

12.2. Persistance et dégradabilité

Non applicable aux substances inorganiques.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

La bioaccumulation est peu probable : substance inorganique.

12.4. Mobilité dans le sol

Le chlorure de magnésium se dissout facilement dans l'eau. En fonction du pH et des ions présents dans l'eau de surface naturelle, il peut être impliqué dans des réactions de précipitation (en tant que sulfate de magnésium par exemple).

12.5. Résultats des évaluations P8T et vPvB

Le chlorure de magnésium n'est pas classé comme substance PBT ou vPvB.

13 Considérations relatives à l'élimination

Éliminer la substance dans des conteneurs appropriés conformément aux réglementations locales, régionales, nationales ou internationales en vigueur. Ne pas évacuer le produit via des cours d'eau ni avec les déchets ménagers.

14 Informations relatives au transport

Numéro ONU : Non applicable

Nom d'expédition des Nations unies : Non applicable

Classe(s) de danger pour le transport : Non applicable

Groupe d'emballage : Non applicable

Dangers pour l'environnement : Non applicable

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Non applicable

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention

MARPOL 73/78 et au recueil IBC : Non applicable

15 Informations réglementaires

Produit non classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 du Conseil

Substance exemptée du règlement (CE) REACH n° 1907/2006 : Annexe V, paragraphe 10

16 Autres informations

Révision de la présente fiche de données de sécurité

Cette fiche de données de sécurité remplace toute publication antérieure y afférente.